



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION (REACH)

SWISSINNO Silicon pics répulsifs pigeons

Validité	EU, CH, NO
Date d'impression	02.01.2013
Date de révision	01.01.2023
versión	V23 FR

01 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit SWISSINNO Silicon pics répulsifs pigeons

Code produit: 1587000, 1740000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Pour le montage des piques sur des surfaces extérieures

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité SWISSINNO SOLUTIONS AG

Rosenbergstrasse 36

9000 St. Gallen

Switzerland

Téléphone +41 71 223 40 16

Fax +41 71 223 40 24

E-mail quality@swissinno.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence France Centre d'Urgences Anti Poison Tel +33 (0)1 40 05 48 48
Suisse Centre Tox Tel 145
Belgique Centre Anti-Poisons +32 70 245 245

02 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange La classification correspond à la liste actuels de la EC, et à été complété par des informations de la littérature spécifique et by des informations de l'entreprise.
Le mélange n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage conformément au règlement (EC 1272/2008) (CPL): La substance ou le mélange n'est pas dangereux conformément au règlement (CE) no 1272/2008 CLP).

Mention d'avertissement -

Mentions de danger -

Conseils de prudence pertinents P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2.3 Autres dangers La méthyléthylcétone est formée pendant le durcissement.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO Silicon pics répulsifs pigeons

03 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Description	No. CAS	No. CE	Classification	Concentration
Destillat (Pétrole), traiter avec hydrogène	64742-46-7	265-148-2	H304	1-5%
Butan-2-on-O,O',O"- (methylsilylidyn)trioxim	22984-54-9	245-366-4	H315, H317, H319	0.1-1%
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamin	1760-24-3	217-164-6	H317, H319, H332, H412	0.1-1%
Vinyloximinosilan	2224-33-1	218-747-8	H315, H317, H319	0.1-1%
Butanonoxim	96-29-7	202-496-6	H317, H318, H351, H312	0.1-1%

04 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Faire respirer de l'air frais. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver tout de suite à l'eau avec du savon et bien rincer ensuite. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Contact avec la yeux	Rincer tout de suite les yeux ouverts pendant quelques minutes avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche, boire 1-2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Traitement symptomatique

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune mesure spécifique nécessaire

05 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO₂, Poudre extinctrice, Mousse ou de l'eau dans le jet diffus.

Moyens d'extinction inappropriés De l'eau par jet bâton

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le monoxyde de carbone (CO) et le dioxyde de carbone (CO₂) peuvent être libérés en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers En cas d'incendie, il est conseillé de porter une combinaison protectrice et un appareil respiratoire autonome.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO Silicon pics répulsifs pigeons

06 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Porter un vêtement de protection approprié (voir section 8). Éviter le contact avec la peau et avec les yeux. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les canalisations ou l'eau souterraine.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Ramasser mécaniquement. Nettoyer surfaces contaminées rigoureusement. Éliminer les matières contaminées comme indiqué en section 13.
6.4 Référence à d'autres sections	Respecter les notes de la section 8

07 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Utiliser seulement dans des endroits bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Voir aussi section 6.1
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hermétiquement fermé, dans un endroit sec à l'abri du gel (0 °C - + 30 °C).
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Montage de piques répulsif pigeons à l'extérieur.

08 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle	Aucun
8.2 Contrôle de l'exposition	
Contrôles techniques appropriés	Aucun
Mesures générales de protection et d'hygiène	Aucun
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque conçu pour filtrer les vapeurs et particules organiques.
Protection des mains	Gants de protection (imperméable aux solvants)
Protection des yeux /du visage	Lunettes de protection
Protection de la peau	Habits de travaille protectifs.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Ne pas laisser aboutir dans la canalisation ou l'eau souterraine.



09 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Cartusche en plastique avec silicone transparente.
Odeur	particulier
Seuil olfactif	pâteux
pH	non applicable
Point de fusion/point de congélation	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable
Point d'éclair	93 °C (PMCC)
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Des gazes inflammables peuvent se développer à l'échauffement
Pression de vapeur	non applicable
Densité de vapeur	non applicable
Densité relative	ca. 1,04 g/ml
Solubilité	non soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	inconnu
Température d'auto-inflammabilité	pas d'infos disponibles
Température de décomposition	non applicable
Viscosité	inconnu
Propriétés explosives	Aucun
Propriétés comburantes	pas d'infos disponibles

9.2 Autres informations

-

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Réaction aux acides: évolution de la chaleur et du dioxyde de carbone.
10.2 Stabilité chimique	Stable aux températures normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	aucun
10.4 Conditions à éviter	Aucun connu lorsqu'il est utilisé comme prévu.
10.5 Matières à éviter	Voire 10.1
10.6 Produits de décomposition dangereux	La méthyléthylcétone est formée pendant le durcissement.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.0 Toxicité aiguë	Peut entraîner une irritation par contact avec la peau. En cas d'ingestion ne pas faire vomir, cela peut entraîner une atteinte pulmonaire mortel. - Toxicité aiguë par voie orale: DL50 2326 mg / kg de rat - Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 1000 mg / kg Lapin et ATE 1'100mg / kg note moyenne des experts
11.1.1 Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritation cutanée primaire: légèrement irritant, ne nécessite pas d'étiquetage
11.1.2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Effet sensibilisant en cas de contact avec l'oeil - N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, 1760-24-3, Risk of serious eye damage, rabbits, OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion) - butanone oxime, 96-29-7, Category 1 (irreversible effects on the eye), rabbits, OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
11.1.3 Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Effet sensibilisant en cas de contact avec la peau - N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine, 1760-24-3, sensitizing, Guinea pig, OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay) - Butanonoxim, 96-29-7, sensitizing, Guinea pig, OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
11.1.4 Mutagénicité sur les cellules germinales	Effet sensibilisant en cas de contact avec la peau
11.1.5 Cancérogénicité	Effet sensibilisant en cas de contact avec la peau
11.1.6 Toxicité pour la reproduction	Effet sensibilisant en cas de contact avec la peau.
11.1.9 Danger par aspiration	Effet sensibilisant en cas de contact avec la peau
11.2 Indication des autres dangers	Propriétés endocriniennes nocives : aucune



12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations écologiques relatives aux ingrédients

Écotoxicité classe polluant d'eau 1

12.1 Toxicité

-

12.2 Persistance et dégradabilité

pas d'infos disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas d'infos disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

pas d'infos disponibles

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

pas d'infos disponibles

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucun

12.7 Autres effets nocifs

aucun

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les cartouches vides peuvent être jetés avec les déchets ménagers. Éliminer le produit non utilisé conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport maritime en vrac
conformément aux instruments de
l'OMI non applicable

Transport par route. ADR/RID
(2008/68/EC) non applicable

Transport par chemin de fer. RID
(2008/68/EC) non applicable

Transport par mer. IMDG non applicable

14.1 Numéro ONU aucun

14.2 Nom d'expédition non applicable

14.3 Classe de danger pour le
transport Pas de matières dangereuses

14.4 Groupe d'emballage non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à
prendre par l'utilisateur non applicable

14.7 Transport maritime en vrac
conformément aux instruments de
l'OMI non applicable



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION (REACH), SWISSINNO Silicon pics répulsifs pigeons

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation de l'UE:
Règlement REACH (EG) n ° 1907/2006, modifié par le règlement (UE) 2015/815
Règlement CLP (EG) n ° 1272/2008, modifié par le règlement (UE) 2015/491.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité des substances n'a pas été effectuée.

16 AUTRES DONNÉES

Phrases R pertinentes.

Les phrases de risques suivantes sont mentionné en section 3 pour les ingrédients du

Les conseils relatifs à la formation

pas nécessaire

Les restrictions d'emploi recommandées

Aucun

Les autres informations

Les informations fournies par ce fichier techniques de sécurité permet aux utilisateurs de prendre toutes les mesures nécessaires à leur sécurité, la protection de leur santé et la préservation de l'environnement. Ces informations sont certifiées exactes au moment de leur publication. Ces informations permettent aux utilisateurs de manipuler et conserver le produit dans de bonnes conditions. Le fournisseur ne peut être tenu responsable d'éventuels dommages résultants d'une utilisation inappropriée ou ne respectant pas les conseils fournis par le fournisseur.

Les ajouts, les suppressions ou les modifications sont indiquer par * à la droite de la page.